Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_139-DE

SAINT MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/139

N/8.8

Objet : Environnement – Label « Les Territoires s'engagent pour la nature en Bretagne » : Dossier de candidature

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 27 octobre 2026**, s'est réuni le **lundi 02 novembre 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage** – en Saint-Méen-le-Grand.

Membres afférents : 27 **Membres en exercice : 27**

Présents (P) : 23

Procurations (PV) : 3 – Mme LE PAPE à M. VILLAUME, Mme COMMUNIER à M. DENIEL et Mme LOHAT à Mme JOUY

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 1

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Alexandra VETEL est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	PV	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	A
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	GALOPIN Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	PV	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, VU le plan biodiversité « biodiversité, tous vivants » du 04 juillet 2018 visant à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer,
Vu la convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain » signée le 28 mai 2021 par l'Etat, le Département, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et les communes de Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne ;
Vu la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) signée le 15 décembre 2022 entre l'Etat, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et les communes de Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne ;
Vu le projet de gestion différenciée des espaces verts et de renaturation des espaces publics ;
Vu la délibération n° D/2026/113 du 14 septembre 2026 portant sur la candidature au label Territoire s'engagent pour la nature en Bretagne ;
Vu le compte-rendu de la commission environnement du 02 octobre 2026 ;

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_139-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/139

N/8.8

Objet : Environnement – Label « Les Territoires s'engagent pour la nature en Bretagne » : Dossier de candidature

Considérant les actions déjà menées sur la Commune en faveur de la biodiversité ;
Considérant les enjeux environnementaux et écologiques propres à la Commune ;
Considérant les projets ayant fait l'objet d'étude ou de travail en interne pour répondre aux mieux aux enjeux environnementaux identifiés ;

Ayant l'entendu l'exposé sur le label « Les territoires s'engagent pour la nature en Bretagne » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de la Ville au programme Territoires Engagés pour la Nature,
- de valider les 8 fiches actions :
  - Renaturation des cours d'écoles
  - Gestion différenciée des espaces verts
  - Valorisation des jardins publics et végétalisation du cimetière municipal
  - Mise en place d'un permis de végétalisation
  - Sensibilisation des publics aux végétaux de la commune
  - Création d'un jardin pédagogique et partagé
  - Animation de fresque du climat
  - Comité consultatif biodiversité
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**26**
Vote Pour :	**26**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 03 novembre 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.